



Communauté de Communes
DE CEZE CEVENNES

**DEPARTEMENT DU GARD
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CEZE CEVENNES**

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 31 JANVIER 2017**

Date de la convocation : 23 janvier 2017
Date d'affichage : 23 janvier 2017
Nombre de membres afférents au conseil communautaire : 39
Nombre de membres en exercice : 39
Nombre de membres présents : 30
Nombre de membres qui ont pris part aux délibérations : 30
Nombres de procurations : 4
Nombre de voix exprimées : 34

L'an deux mille dix-sept et le trente et un janvier à dix-neuf heures , le conseil communautaire régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au siège de la communauté de communes à Saint-Ambroix, sur la convocation qui leur a été adressée par Olivier MARTIN, Président.

Présents (30): BERNABE Georges - BLACHE Georges - BLANQUIN Jeanne-Marie - BOFILL Olga – BOUIS Florence - CHANEL Fabrice - CHAULET Edouard - COSTE Geneviève - DESIRA NADAL Mireille - FLANDIN Jean-François - GILLES Cyril -GRANGEON Serge - MAILLET Francette MALACHANE Guy - MALBOS Marie-Hélène - MANIVET Jean-Claude – MARC Ghislaine - MARTIN Olivier - MATHIEU Delphine – MATHIEU Francis - MOLLE Jacques - PAYAN Jean-Christophe – PERTUS Bernard - PORTALES Bernard - ROUQUETTE Patrice – ROURE Josiane - SANFILIPPO Jacques - TAYOLLE Danièle - Alain BURKHALTER – Pierre GINESTE.

Suppléants (2):

Alain BURKHLATER a remplacé Sylviane CHANTE-BOIS
Pierre GINESTE a remplacé Bruno CLEMENCON

Pouvoirs (4) :

Sylvette MOLIERES a donné pouvoir à Danièle TAYOLLE
Jérôme BASSIER a donné pouvoir à Olivier MARTIN
Christelle ROUSSEL a donné pouvoir à Jean-Christophe PAYAN
Annie ALESSO a donné pouvoir à Georges BERNABÉ

Excusés: Michel EYRAUD, Jérôme BASSIER, Christelle ROUSSEL, Sylviane CHANTE-BOIS, Sylvette MOLIERES, Gilbert DALVERNY, Annie ALESSO, Jean-Pierre DE FARIA, Thierry DAUBLON

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé à l'unanimité par l'ensemble des membres présents.

Le conseil a choisi pour secrétaire de séance Mireille DESIRA NADAL.

Accusé de réception en préfecture
030-200035129-20170131-PV012017-AU
Reçu le 02/02/2017

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2017

OBJET : DELIBERATION N°01-2017
CESSION DE PARCELLES ZAE DE FABIARGUES

Monsieur le Président informe les membres présents que la société **AMCS**, dont le siège est situé à Saint-Julien de Cassagnas, au 744 route de Saint-Germain, souhaite acquérir la parcelle sise sur la commune de Saint-Ambroix, cadastrée section B-N°3243, d'une superficie de 9 843 m² et appartenant à la communauté de communes de Cèze Cévennes, au prix de 25 €/m² HT, soit un prix total de 295 290 € TTC (246 075 € HT). Il rappelle également que ce bien forme le lot N°15 de la ZAE de Fabiargues. Le projet consiste en l'édification d'un ensemble immobilier comprenant environ 45 logements à usage d'habitation.

Monsieur le Président donne lecture du compromis de vente et des conditions suspensives et réserves afférentes.

Le conseil communautaire, après délibération :
(2 voix contre : Edouard CHAULET et Olga BOFILL)

- **ACCEPTE** : de vendre à la société **AMCS** la parcelle sise sur la commune de Saint-Ambroix, cadastrée section B-N°3243, d'une superficie de 9 843 m² et appartenant à la communauté de communes de Cèze Cévennes, au prix de 25 €/m² HT, soit un prix total de 295 290 € TTC (246 075 € HT).
- **APPROUVE** : le compromis de vente et les conditions suspensives et réserves afférentes.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer le compromis de vente relatif à cette vente et toutes autres pièces se rapportant à cette délibération.

OBJET : DELIBERATION N°02-2017
PLAN DE FINANCEMENT POUR LE BALISAGE
ET LES TRAVAUX DU RESEAU DE SENTIERS

Monsieur le Président informe les membres présents, qu'au vu de la décision d'attribution de subvention accordée par le Conseil Départemental du Gard, il y a lieu **d'acter** le 1^{er} plan de financement visé dans les délibérations N° 41-2016 et N°42-2016 du 12 avril 2016 et N°64-2016 du 12 juin 2016 **et d'annuler** les délibérations n° 76-2016, 77-2016 et 78-2016 en date du 5 juillet 2016.

Le plan de financement définitif s'établit donc comme suit :

ORGANISME	SUBVENTION DEMANDEE
CONSEIL DEPARTEMENTAL	72 000,00 €
PARC NATIONAL DES CEVENNES	3 000,00 €
GAL CEVENNES	11 400,00 €
CC DE CEZE CEVENNES	21 600,00 €
TOTAL	108 000,00 €

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2017

Le conseil communautaire :

- **PREND ACTE** : du maintien des délibérations N°41-2016 et N°42-2016 du 12 avril 2016 et N°64-2016 du 12 juin 2016, et du retrait des délibérations N° 76-2016, 77-2016 et N°78-2016 en date du 5 juillet 2016.

OBJET : DELIBERATION N°03-2017
CONTRAT TERRITOIRE LECTURE – FINANCEMENT DRAC

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de solliciter, auprès du Ministère de la Culture et de la Communication – Direction Régionale des Affaires Culturelles, une aide financière pour la réalisation du projet « Contrat Territoire Lecture 2017 » de la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes du montant inscrit au budget prévisionnel
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette délibération

OBJET : DELIBERATION N°04-2017
LICENCES D'ENTREPRENEUR DE SPECTACLE

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DESIGNE** : Madame MILLET Silvette, comme titulaire des licences 1-2-3 d'entrepreneur du spectacle vivant pour la Communauté de Communes de Cèze-Cévennes.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette délibération

OBJET : DELIBERATION N°05-2017
CLASSES ORCHESTRES/CONTRAT DE VILLE – DEMANDE DE FINANCEMENT

Monsieur le Président informe les membres présents que dans le cadre du Contrat ville sur le territoire de Saint-Ambroix, l'école de musique Communautaire propose de déposer un renouvellement de dossier pour les classes d'orchestres au Collège Armand Cousens pour 2017.

Le Conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **DECIDE** : de solliciter des aides financières des montants inscrits au budget prévisionnel pour la réalisation du projet dans le cadre du contrat ville de Saint-Ambroix auprès de la DRAC, du Conseil Départemental et de l'Etat.
- **DESIGNE** : Monsieur le Président pour signer toutes les pièces à intervenir relatives à cette délibération

OBJET : DELIBERATION N°06-2017
DEMANDE D'EXTENSION DU PLAN DE MASSIF DFCI DU PIN MARITIME NORD

Monsieur le Président,

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2017

- Vu le périmètre du Plan de massif DFCl du pin maritime Nord,
- Vu la localisation des pistes DFCl n°J1 (Saint-Brès) et J4 (Saint-Ambroix) normalisées en 2015,
- Vu la localisation de la piste J3 à normaliser (Saint-Victor-de-Malcap) et de la piste J2 à créer (Saint-Brès/Saint-Ambroix) en priorité 1,
- Etant donné qu'aucune de ces pistes du réseau structurant DFCl n'appartient pour le moment à un plan de massif,
- Afin de garantir une continuité et une pérennité du réseau opérationnel,
- Afin de pouvoir prétendre à une meilleure notation lors des futurs appels à projets,
- Sur proposition de l'appui technique aux collectivités en date du 24/10/2016,

Propose de demander l'extension du plan de massif du pin maritime Nord sur les communes de Saint-Ambroix, Saint-Brès et Saint-Victor-de-Malcap de telle sorte que les pistes DFCl structurantes n° J1, J2, J3 et J4 y soient intégrées, conformément à la cartographie annexée.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE** : décide d'accepter la proposition de Monsieur le Président de demander l'extension du plan de massif du pin maritime Nord tel que présenté sur la cartographie annexée.

OBJET : DELIBERATION N°07-2017
SAPEURS POMPIERS DE SAINT-AMBROIX

Monsieur le Président informe les membres présents qu'il a été saisi par les sapeurs-pompiers de Saint-Ambroix, concernant une réduction des effectifs de garde de nuit au sein du centre de secours de Saint-Ambroix à compter du mois de mars 2017.

Il rappelle qu'actuellement le centre de secours fonctionne avec un effectif de 5 personnes de garde la nuit et 7 personnes de garde pour la journée.

Le projet est de faire passer les effectifs à 4 personnes la nuit, ce qui nuit au bon fonctionnement et à l'organisation des secours.

Le conseil communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **SOUHAITE** : que les gardes soient assurées avec 6 personnes la nuit et 6 personnes la journée sur le centre de secours de Saint-Ambroix ou qu'à minima, les effectifs existants sur le centre de secours de Saint-Ambroix, à savoir 5 personnes la nuit et 7 personnes le jour, soient maintenus

OBJET : DELIBERATION N°08-2017
PROJET DE LOI VISANT A ADAPTER LE CODE MINIER AU DROIT DE L'ENVIRONNEMENT

Le conseil Communautaire, après délibération et à l'unanimité :

- **EMET** : le souhait que la question relative à la proposition de loi visant à adapter le code minier au droit de l'environnement adopté le 25 janvier 2017 par l'assemblée

PROCES VERBAL DU
CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 31 JANVIER 2017

Nationale dans le cadre de la procédure d'urgence puisse être inscrite à l'ordre du jour du Sénat, dans les plus brefs délais, afin qu'elle puisse être adoptée définitivement avant la fin de cette session parlementaire

OBJET : DELIBERATION N°09-2017

MOTION

ENFOUISSEMENT DES RESEAUX TELEPHONIQUES

Le conseil communautaire après délibération et à l'unanimité :

- **VOTE** : une motion pour que les travaux d'enfouissement des lignes téléphoniques, assurés par les communes, puissent bénéficier de concours financiers de la part de l'Etat, des Régions et des Départements.

La séance est levée à 20 heures.

Le Président.
Olivier MARTIN.

